

## **NOTE D'INFORMATION**

### **À DESTINATION DES CANDIDATS ET/OU DES FAMILLES CONCERNANT LES AMENAGEMENTS DES CONDITIONS D'EXAMEN ET CONCOURS**

Les personnes en situation de handicap candidates aux examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur présentant un handicap peuvent bénéficier d'aménagements des conditions de passation des épreuves.

L'avis du médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH) est transmis à l'autorité administrative en charge de l'organisation de l'examen.

La décision est prise par cette autorité administrative qui la transmet au candidat et/ou la famille, ainsi qu'au(x) centre(s) organisateur(s) de l'examen.

Afin que ces démarches puissent se dérouler de la manière la plus efficace, **il est nécessaire d'établir la demande et de faire suivre le dossier le plus rapidement possible, de préférence en début d'année scolaire**, certains aménagements pouvant concerner les évaluations réalisées en cours de formation.

- Pour les candidats scolarisés :

Le dossier de demande doit comporter :

- un formulaire de demande d'aménagements d'épreuves, rempli par le candidat et/ou sa famille ;
- les informations pédagogiques, renseignées et signées par la (les) personne(s) compétente(s) ;
- les documents médicaux nécessaires, sous pli cacheté, pour la connaissance de l'état actuel de santé du candidat ;
- si nécessaire, des documents particuliers, dont des copies de devoirs écrits, notamment en cas de troubles des apprentissages.

Le médecin de l'éducation nationale de l'établissement scolaire est l'interlocuteur privilégié de la famille pour la constitution du dossier. Les candidats scolarisés fournissent un double du formulaire de leur demande d'aménagement au chef d'établissement.

- Pour les candidats individuels, inscrits au CNED (scolaires ou non scolaires) ou scolarisés dans des établissements privés hors contrat:

Cette demande doit être effectuée auprès du médecin désigné par la CDAPH, **du département du domicile du candidat**. Les coordonnées de ce médecin sont disponibles auprès de la MDPH du département de son domicile ou à la direction des services départementaux de l'Education nationale.

**A TRANSMETTRE A LA DEC**

**DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES D'EXAMEN OU DE CONCOURS**

**Formulaire à joindre au dossier**

**Examen ou concours concerné..... Session 20.....**

*A remplir par le candidat ou son représentant légal*

Nom et prénom du candidat :.....

Date de naissance :...../...../.....

Scolarisé

Individuel

Inscrit au CNED

Nom et adresse du candidat ou de son représentant légal :.....

.....  
.....

Adresse électronique : .....@.....

N° de téléphone de la personne responsable ou de l'élève (si majeur) : .....

Etablissement fréquenté:.....

Classe : ..... Série ou spécialité : .....

Un PPS a-t-il été mis en place ? (*Joindre le document le cas échéant*)  oui  non

Un PAI a-t-il été mis en place ? (*Joindre le document le cas échéant*)  oui  non

L'élève a-t-il déjà bénéficié d'aménagements d'épreuves d'examen ou concours ?  oui  non

Pour quel examen ou concours :.....

Pour quelle année scolaire : ...../.....

Quels aménagements ? (*Joindre éventuellement la photocopie de la décision administrative*)

.....

Je soussigné(e) .....  
sollicite :

- Les aménagements suivants :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- L'étalement du passage de l'examen sur plusieurs sessions (*préciser les modalités d'étalement souhaitées*)

.....  
.....

- La conservation des notes obtenues à chaque session (mesure réservée aux candidats ayant échoué à l'examen, spi réserve de la réglementation de chaque diplôme) (*Préciser discipline(s) et note(s) obtenue(s)*)

.....  
.....

Demande faite à....., le  
...../...../.....

Signature de la personne responsable ou de l'élève  
majeur

Courrier arrivé à.....,  
le ...../...../.....

**Cachet et signature MDPH ou Médecin**

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES SUR LE DEROULEMENT DE LA SCOLARITE ANNEE SCOLAIRE 20..../20....

Document à joindre par le candidat au dossier d'aménagements des conditions de passation de l'examen ou du concours

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ...../...../.....

[ ] Scolarisé [ ] Individuel [ ] Inscrit au CNED

Etablissement fréquenté : .....

Examen préparé : ..... Série ou spécialité : .....

Date des premières épreuves ..... Nature des épreuves : [ ] orales [ ] écrites [ ] pratiques

Pour les candidats solarisés , le chef d'établissement, en lien avec le professeur principal et/ou le(s) professeur(s) concerné(s), atteste les difficultés rencontrées par le candidat et les mesures particulières mises en œuvre durant l'année scolaire.

DIFFICULTES RENCONTREES

Coter de 0 = pas de difficultés à 4 = difficultés majeures

- [ ] En expression orale
[ ] En lecture de textes ou d'énoncés [ ] Pour finir les contrôles dans les délais impartis
[ ] En lecture d'images, cartes, figures [ ] Pour fournir un travail écrit (Fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie)
[ ] En compréhension du texte lu [ ] Pour orthographier même les mots courants (Erreurs, écriture phonétique)
[ ] En logique, raisonnement
[ ] En langue vivante
[ ] Autre. Précisez .....

MESURES MISES EN PLACE : [ ] Dans le cadre d'un PAI [ ] Dans le cadre d'un PPS [ ] Autre cadre (Document fournis avec la demande d'aménagements)

Aménagement du temps. Préciser .....

Mode d'évaluation. Préciser.....

Aide à la prise de notes : [ ] secrétaire lisant les consignes, [ ] écrivant sous la dictée de l'élève Préciser.....

Utilisation d'un ordinateur en classe (Préciser éventuellement le(s) logiciel(s) habituellement utilisé(s) .....

- [ ] Photocopies des cours .....
[ ] Oralisation des consignes, devoirs écrits transformés en interrogation orale.....
[ ] Dictée aménagée : .....
[ ] Autres. Préciser .....

AUTRES AIDES

- [ ] Aide humaine (préciser les activités incombant à l'AVS) .....
[ ] Matériel adapté.....
[ ] Service de, soins. Préciser.....

L'élève a-t-il bénéficié de mesures particulières pour un autre examen ou concours ? :

[ ] Oui (lequel)..... [ ] Non

Fait à ..... Le.....

Signature du chef d'établissement

**AVIS DU MEDECIN DESIGNE PAR LA CDAPH  
AMENAGEMENT DES EPREUVES A TRANSMETTRE A LA DEC  
Examen ou concours .....Session 20....**

Je soussigné (e), Docteur ....., médecin désigné par la CDAPH, déclare que la situation du candidat :

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

ADRESSE : .....

ETABLISSEMENT : .....

Classe : ..... Série ou spécialité .....

EXAMEN OU CONCOURS : .....

- Ne justifie pas la mise en place d'aménagements particuliers**  
 **Justifie la mise en place des aménagements particuliers suivants :**

**A – Organisation du temps**

- Temps majoré pour les épreuves  oui  non

- Ecrites, durée majorée de .....  
 Orales, durée majorée de .....  
 Pratiques, durée majorée de .....  
 Pour la préparation des épreuves orales ou pratiques, durée majorée de .....

- Période de repos (avec compensation du temps nécessaire)

- Pause pendant l'épreuve pour repos, soins, restauration, contrôle biologique  
 Possibilité de se lever, marcher, aller aux toilettes dès la première heure  
(Le temps nécessaire de pause n'est pas comptabilisé dans la durée globale de l'épreuve)

**B – Accès aux locaux et installation matérielle**

- Salle en rez-de-chaussée avec accès internet  
 Accessibilité des locaux (plan incliné, ascenseur)  
 Mobilier adapté (exemple : plan de travail incliné) (*préciser*).....  
 Conditions particulières d'éclairage (*préciser*).....  
 Sanitaires aménagés  
 Proximité de l'infirmerie  
 Autres observations complémentaires et utiles à l'installation matérielle du candidat dans les meilleures conditions possibles (salle adaptée, proximité de prises de courant, isolement du candidat dans une salle...)

**C – Aides techniques**

- Utilisation d'un ordinateur  fourni par le centre d'examen  fourni par le candidat  
 Utilisation des logiciels habituellement utilisés en classe (reconnaissance vocale, etc...)

*Préciser*.....

- Utilisation du correcteur d'orthographe sauf pour l'épreuve de dictée  
 Transcription des sujets en braille (braille intégral ou abrégé à *préciser*) :.....  
 Agrandissement des sujets. *Préciser* .....  
 Utilisation d'un matériel d'écriture en braille (ordinateur, tablette,...)  
 Utilisation d'un matériel ou outils pédagogique spécifique mis à disposition du candidat

## D – Aides humaines

Les aides humaines sont prévues pour :

- les épreuves orales  les épreuves pratiques  le début des épreuves écrites
- Aide pour l'installation matérielle du candidat dans la salle d'examen
- Aide pour le passage aux toilettes
- Autre type d'aide humaine (*préciser*).....
  
- Secrétaire ou assistant pour :
  - Lecture du sujet à haute voix  avec reformulation  sans reformulation
  - Lecture orale des consignes en articuland et en se plaçant face au candidat
  - Lecture des résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs
  - Ecriture sous la dictée du candidat
  
- Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et/ou orales
- Interface en langue des signes française (LSF) (sauf pour les épreuves de langues)
- Interface en langage parlé complété (LPC)
- Spécialiste en lecture labiale
- Consignes orales ou informations données par des supports audio transcrites par l'examineur (notamment pour les épreuves de langues vivantes)

## E – Autres mesures

- Étalement du passage de l'examen sur plusieurs sessions (*préciser les modalités d'étalement*)  
.....  
.....
  
- Conservation de notes jusqu'à cinq ans (selon la réglementation de l'examen) (*préciser matières et notes obtenues à chaque session*) pour les candidats qui ont échoué à l'examen  
.....  
.....
  
- Adaptations d'épreuves prévues par les règlements d'examens :
  - Epreuves écrites d'histoire-géographie
  - Epreuves pratiques d'évaluation des compétences expérimentales
  - Epreuves d'éducation physique et sportive (*descriptif à présenter*)
  - Epreuve orale d'histoire des arts (DNB)
  - Epreuve orale de musique
  - Dictée (DNB)
  - Possibilités d'une réponse par écrit à une question orale
  
- Dispense d'épreuves ou de parties d'épreuves prévues par les règlements d'examens :
  - Education physique et sportive
  - Partie écrite de l'épreuve obligatoire de LV1
  - Partie orale de l'épreuve obligatoire de LV1
  - Epreuve obligatoire de LV2
  - Partie écrite de l'épreuve obligatoire de LV2
  - Partie orale de l'épreuve obligatoire de LV2
  - Epreuve obligatoire d'enseignement technologique en LV1
  - Epreuve obligatoire de design et arts appliqués en LV1
  - Question sur croquis et réalisation d'une production graphique en histoire-géographie

Fait à.....Le...../...../.....  
Cachet et signature du médecin

Transmis à la DEC le :  
Cachet